

BOURSE AUX JOUETS 1^{er} et 2 décembre 2017

REGLEMENT

→ **dépôt des jouets vendredi 1^{er} décembre de 17h à 20h**
→ **vente samedi 2 décembre de 9h à 16h00**
→ **Encaissement et reprise des invendus samedi 2 décembre à 17h30**

D'année en année le succès de votre Bourse aux jouets, organisée pour les habitants de Riedisheim et dont une petite participation revient à une association caritative, va grandissant tant par le nombre de jouets exposés et de ses vendeurs que par celui de ses acheteurs et visiteurs.

Aussi, les files d'attente s'allongent lors de la remise des jouets pour l'exposition, de la récupération de l'argent de la vente ou des invendus. Afin de vous éviter cela nous mettons en place une nouvelle organisation pour cette nouvelle bourse aux jouets qui aura lieu les 1^{er} et 2 décembre 2017 à **l'ARONDE 20, rue d'Alsace** à Riedisheim.

Tous les vendeurs sont ainsi invités à venir retirer auprès de la Mairie (Service Education – animations – jeunesse et sports - **03.89.44.98.66**) et préalablement à la vente le document liasse servant à répertorier et identifier rapidement tous les jouets mis en vente.

Le document en 3 exemplaires devra être complété soigneusement et remis avec les jouets aux organisateurs lors de leur mise en exposition. Il comporte les renseignements suivants **à remplir par le vendeur** :

- **Nom, prénom et adresse** du vendeur, téléphone mobile et adresse mail
- **Identifiant du vendeur** composé de 6 lettres : les 3 premières lettres de son nom de famille suivies des 3 premières de son prénom (exemple : Francois DUPONT donne DUPFRA)
- Tableau mentionnant la **dénomination précise du jouet** (exemple : livre « Martine en vacances » ou « ours brun » ou « voiture playmobil »...), **son numéro** (1 pour le 1^{er}, 2 pour le 2^{ème}, 3 pour le 3^{ème},...) ainsi que le **prix de vente souhaité**.
- Une étiquette devant être collée sur chaque jouet mis en vente devra également être complétée soigneusement en y mentionnant votre identifiant (6 lettres nom/prénom), numéro du jouet et prix de vente souhaité, tel que se trouvant sur le document liasse.

Lors de la mise en exposition des jouets vous rapporterez ainsi le document liasse rempli que vous remettrez aux organisateurs avec les jouets étiquetés.

Il est à signaler que devant l'ampleur du nombre d'exposants et de jouets, aucune vérification ne sera réalisée et aucune réclamation ne pourra être reçue.

Seuls les jouets correctement répertoriés et identifiés sur le document liasse et les étiquettes pourront être exposés.

Tout jouet non repris à 18h sera d'office attribué au Centre Communal d'Action Sociale.

Toute l'équipe d'organisation vous remercie de votre aimable collaboration à cette nouvelle organisation et vous souhaite de bonnes ventes. Pour toute question, merci de vous adresser à Virginie ELKERIA 03.89.44.98.66 – virginie.elkeria@riedisheim.fr.

N.B. : pour raison de sécurité, nous devons limiter à 25 le nombre de personnes présentes simultanément dans la salle d'exposition, les autres attendront à l'extérieur et pourront entrer au fur et à mesure que le local se vide : merci de votre compréhension.